

MAIRIE de COINGS

36130 COINGS

Tel 02.54.22.27.39

DELIBERATION n°16 du 17 Octobre 2011

LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Nombre de conseillers : 15	L'An deux mil onze, le 17 Octobre à 18 heures 30 , le Conseil Municipal de Coings, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Coings sous la présidence de Jean-Pierre MARCILLAC, Maire.
En exercice : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 Octobre 2011
	Présents :
Présents : 14	Mmes POPINEAU A.Marie, ARTACHO Cécile, LACOTTE Martine, POPINEAU-FRANQUET Rodhène GUIN Josiane ROBINET Patricia
Votants : 14	Mrs MOUCHET Hubert, ROUSSEAU Michel, MESSAGER Michel, FEUILLET Michel, STRAUB René, LE ROUX Michel, LOUET Ronald
	Absent excusé : Mr GIUSTO Giobatta
	Secrétaire de séance : Michel ROUSSEAU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier relatant d'un projet de ligne à grande vitesse PARIS-ORLEANS-CLERMONT – LYON (POCL) qui présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseaux Ferrés de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers PARIS seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers LYON rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît, ce projet permet de rallier la ligne PARIS – ORLEANS – LIMOGES – TOULOUSE (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi la Commune de COINGS, réuni en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au Sud de VIERZON, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre
-
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers PARIS

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du limousin. En offrant des temps de parcours vers PARIS analogues à ceux du barreau LIMOGES – POITIERS, en ouvrant la possibilité de rejoindre CLERMONT et LYON et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau LIMOGES – POITIERS.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma national des Infrastructures de Transport (SNIT).



Fait et délibéré, le 17 Octobre 2011

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Pierre MARCILLAC



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis à la Préfecture le 19.10.11

Publié, affiché ou notifié le 19.10.11



Le Maire,